



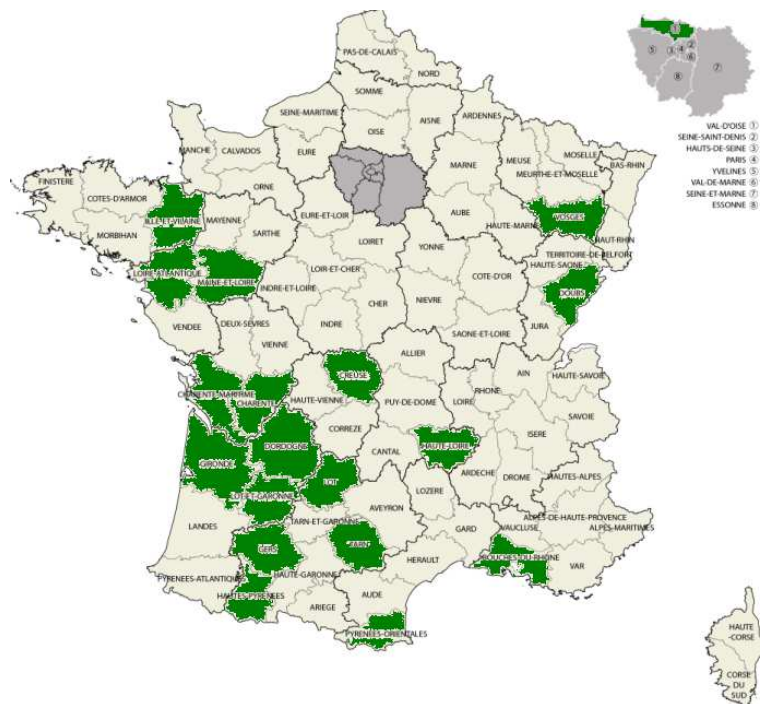
Synthèse du questionnaire « Fédérations Départementales 2014 » **Situation et mesures concernant *Micropterus salmoides***

Fin 2013, l'Association Black Bass France a envoyé par courrier postal, à l'ensemble des Fédérations des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques un questionnaire permettant de faire état de la situation du black bass dans les eaux gérées par celles-ci.

En plus de permettre un suivi des populations de l'espèce, ce document permettait de prendre connaissance si des mesures spécifiques la concernant étaient applicables afin d'éventuellement y voir une corrélation.

19 retours de questionnaires ont été collectés. Ceux-ci concernent les fédérations suivantes :

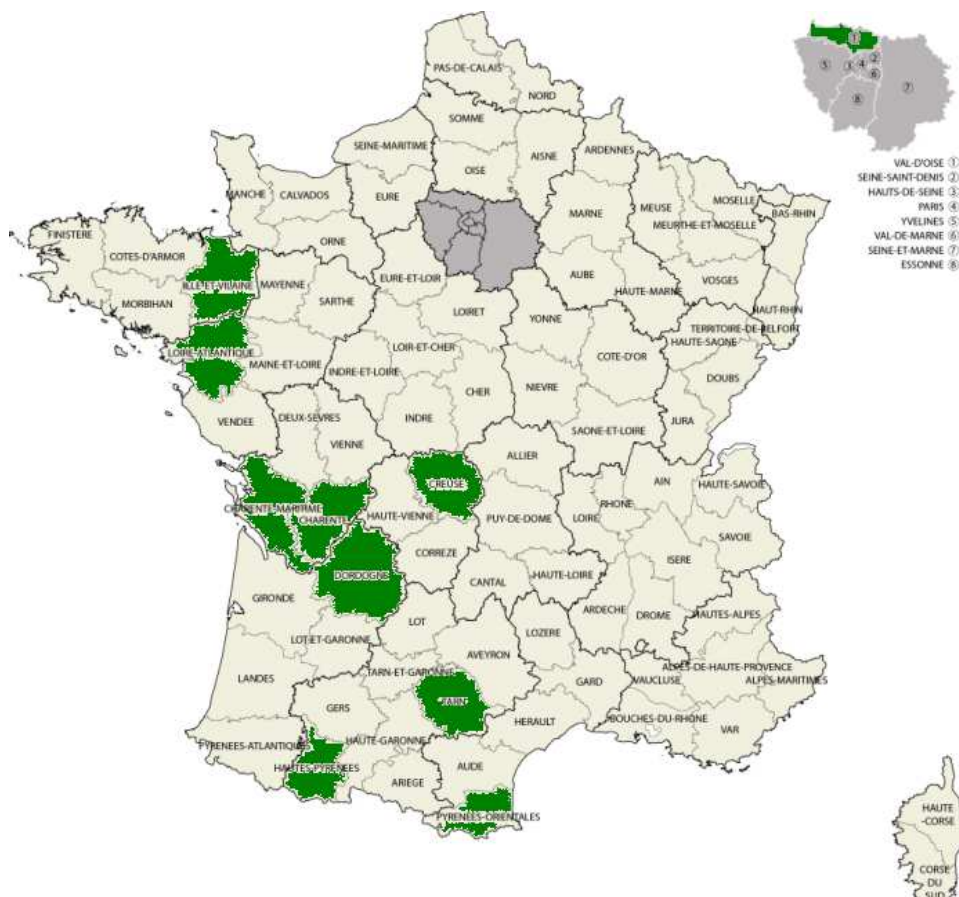
- Les Bouches du Rhône (13)
- La Charente (16)
- La Charente Maritime (17)
- La Creuse (23)
- La Dordogne (24)
- Le Doubs (25)
- Le Gers (32)
- La Gironde (33)
- L'Ille et Vilaine (35)
- La Haute-Loire (43)
- La Loire Atlantique (44)
- Le Lot (46)
- Le Lot et Garonne (47)
- Le Maine et Loire (49)
- Les Hautes Pyrénées (65)
- Les Pyrénées orientales (66)
- Le Tarn (81)
- Les Vosges (88)
- Le Val d'Oise (95)



Parmi ces 19 retours, seule la Fédération de pêche des Vosges note l'absence de l'espèce sur son réseau hydrographique.

1. Période de fermeture spécifique :

Sur les 18 retours restants, 10 fédérations départementales ont mis en place des périodes de fermeture spécifique ayant pour but de protéger au mieux la période de reproduction du black bass. Cette période de fermeture, en plus de la fermeture des eaux de seconde catégorie s'étend selon les départements jusqu'au deuxième week-end de juillet.



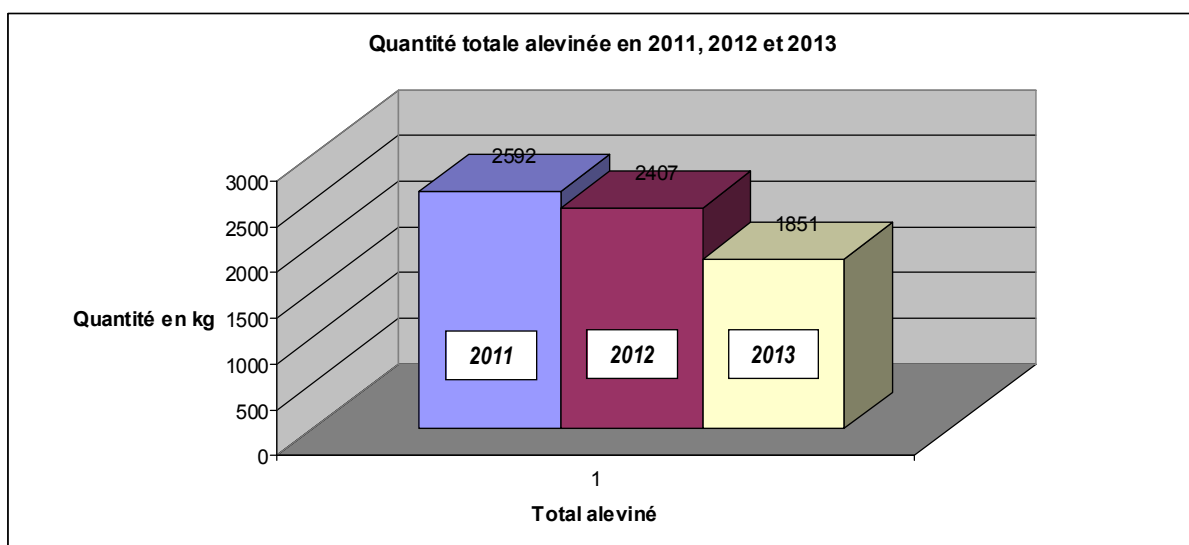
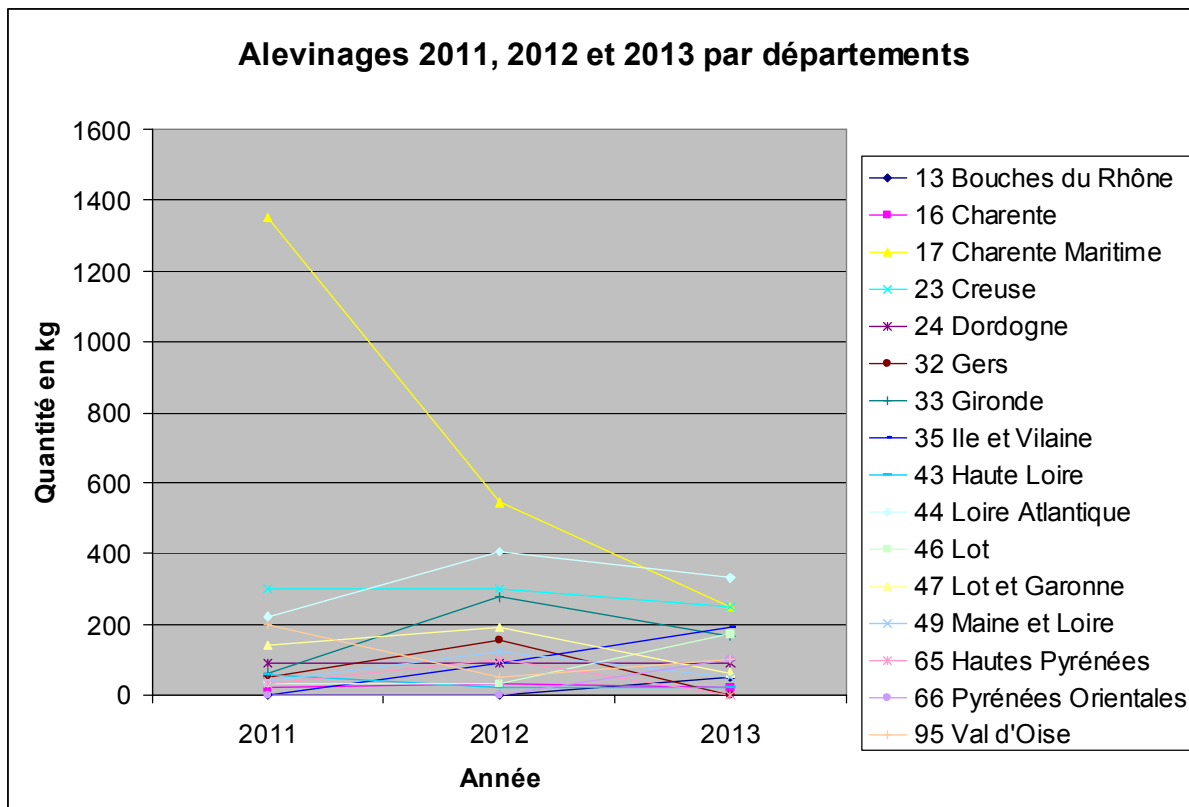
Fédérations disposant de périodes spécifiques de fermeture sur l'espèce black bass fin 2013

2. Alevinages :

Le questionnaire transmis par Black Bass France comportait une question sur l'existence d'alevinages en black bass au sein des eaux gérées par les AAPPMA et les fédérations départementales. De plus, nous avons demandé ce que les procès verbaux d'alevinage de 2011, 2012 et 2013 indiquaient.

Les fédérations qui ont répondu à notre questionnaire ont majoritairement aleviné en black bass au cours d'au moins une des trois années concernées par la question. Seuls les fédérations des départements des Vosges, le Doubs et du Tarn ne l'ont pas fait.

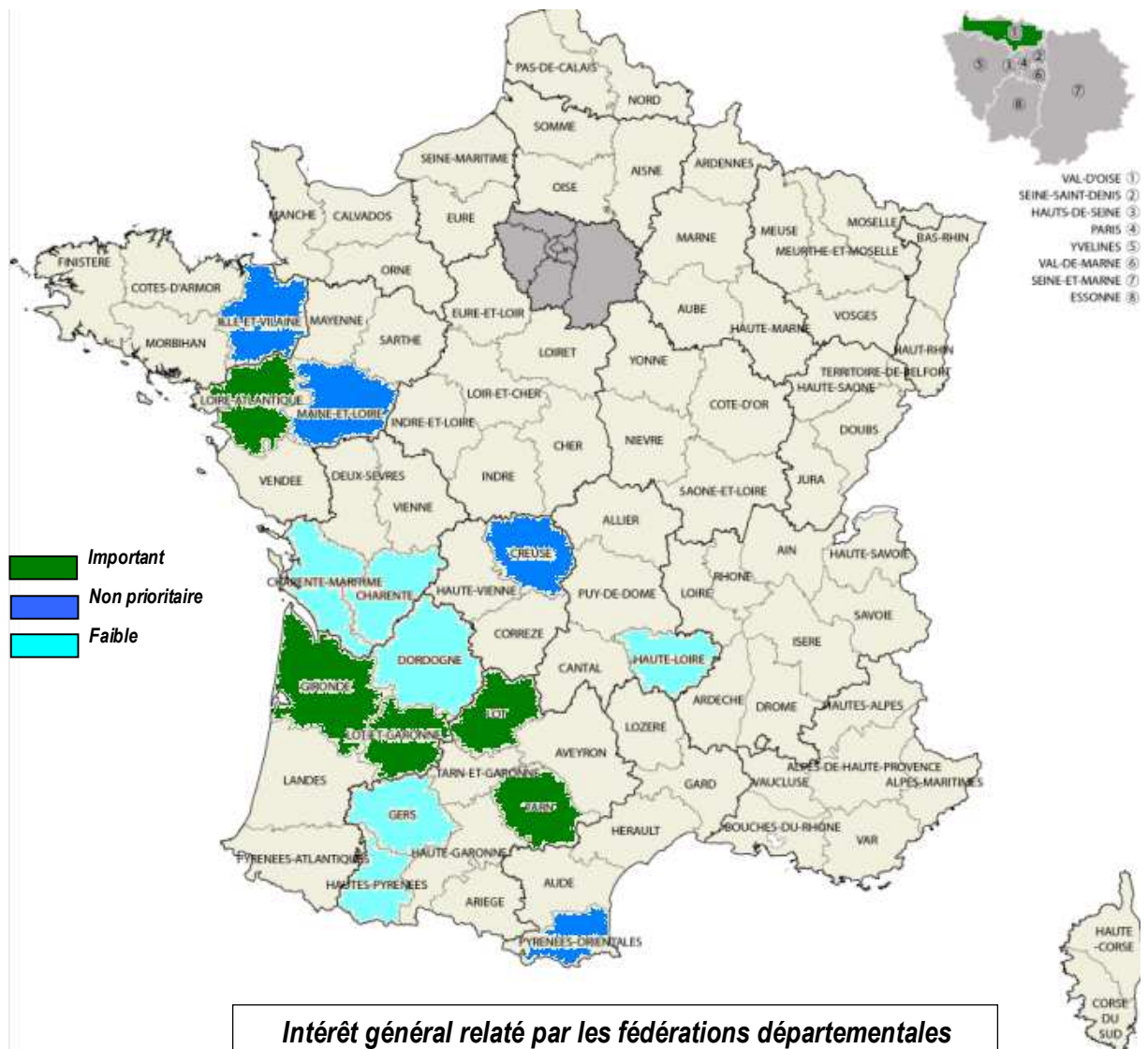
Fédération Départementale	Qté en kilogrammes	2011	2012	2013	Total / département sur 3ans
13 Bouches du Rhône		0	0	50	50
16 Charente		20	31	20	71
17 Charente Maritime		1350	545	250	2145
23 Creuse		300	300	250	850
24 Dordogne		90	90	90	270
32 Gers		50	155	0	205
33 Gironde		63	276	169	508
35 Ile et Vilaine		0	90	190	280
43 Haute Loire		60	20	20	100
44 Loire Atlantique		220	405	330	955
46 Lot		30	33	170	233
47 Lot et Garonne		139	192	62	393
49 Maine et Loire		40	120	50	210
65 Hautes Pyrénées		30	100	0	130
66 Pyrénées Orientales		0	0	100	100
95 Val d'Oise		200	50	100	350
Total aleviné par année		2592	2407	1851	6850



3. Intérêt et perspectives :

Au travers de ce questionnaire, Black Bass France souhaitait également se renseigner sur l'intérêt porté vis-à-vis de l'espèce black bass de la part des pratiquants mais également concernant les AAPPMA.

Une grande diversité de réponses a été récoltée. Mais une grande majorité des fédérations ayant répondu relate un intérêt halieutique important permettant la valorisation de la pêche sportive et apparaissant comme un vecteur de recrutement des effectifs notamment auprès de la catégorie 15-30 ans.



Intérêt général relaté par les fédérations départementales sur l'espèce black bass fin 2013